



**VAUDREUIL-
SUR-LE-LAC**

***POLITIQUE DE REMBOURSEMENT
PARTIEL – ABONNEMENT
BIBLIOTHÈQUE DE VAUDREUIL-
DORION***

Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

**Adoptée le 2 novembre 2022 (Résolution 2022-10-184)
Amendée le 11 septembre 2024 (Résolution 2024-09-158)
Amendée le 22 janvier 2026 (Résolution 2026-01-025)**

1. Objet de la politique	3
2. Principe directeur	3
3. Modalités	3
4. Remboursement	3
5. Entrée en vigueur et dispositions finales	3

1. OBJET DE LA POLITIQUE

La présente politique a pour but de définir la procédure de remboursement partiel du frais d'abonnement à la bibliothèque de la ville de Vaudreuil-Dorion aux citoyens de Vaudreuil-sur-le-Lac. (Résolution numéro 2019-01-018 – Autorisation de remboursement des abonnements de la bibliothèque)

2. PRINCIPE DIRECTEUR

La Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac n'a pas de bibliothèque municipale. Par cette politique de remboursement, les citoyens sont encouragés à s'abonner à la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion.

3. MODALITÉS

- 3.1** Le citoyen doit se présenter à l'administration de l'hôtel de ville avec les documents suivants :
 - 3.1.1** La facture de son abonnement à la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion;
 - 3.1.2** Une pièce d'identité avec adresse et photo.
- 3.2** Le citoyen doit se présenter à l'administration de l'hôtel de ville avec les documents suivants :
 - 3.2.1** La facture de l'abonnement à la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion de son enfant;
 - 3.2.2** La carte de bibliothèque de l'enfant.

4. REMBOURSEMENT

- 4.1** Le citoyen ayant suivi les modalités de cette politique bénéficiera d'un remboursement partiel de son abonnement à la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion
 - 4.1.1** La Municipalité rembourse 100\$ du frais de l'abonnement à bibliothèque de la ville de Vaudreuil-Dorion;
 - 4.1.2** Le remboursement sera envoyé par chèque chez le citoyen demandeur lorsque celui-ci aura présenté les documents nécessaires à l'administration;
 - 4.1.3** La demande de remboursement peut être faite à tout moment durant l'année du paiement de l'abonnement à la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion ou jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS FINALES

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et le demeure jusqu'à son abrogation par le biais d'une résolution dûment adoptée par le conseil municipal.

La présente politique abroge tous documents, politiques ou guides de ressources humaines adoptés antérieurement à la présente politique et rend nul de nullité absolue toute disposition contraire au présent document.

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier la présente politique au besoin.

Adoptée le 2 novembre 2022 par la résolution 2022-10-184.

Amendée le 11 septembre 2024 par la résolution 2024-09-158.

Amendée le 19 janvier 2026 par la résolution 2026-01-025.

La directrice générale et
greffière-trésorière

(s) Danielle Coupal

Danielle Coupal

Le maire,

(s) Mario Tremblay

Mario Tremblay